

Nous attendons M. Hudon, v. g., au commencement de la semaine prochaine. Ce Monsieur arriva à Québec, par l'*Unité*, mardi dernier avec son compagnon de voyage, M. Dumoulin curé d'Yamachiche.

Un M. Goodwin, ci-devant ministre protestant *Baptiste*, à Charlestown, a été fait prêtre catholique.

Le *Montreal Gazette* dit que comme Son Excellence passait dans la rue Notre-Dame vendredi dernier, son carrosse vint en contact avec une charrette contenant plusieurs personnes, laquelle fut renversée par le choc, et l'on dit qu'une femme, dont nous n'avons pas appris le nom, a été grièvement blessée.

On nous écrit du Côteau du Lac, du 22 octobre :

"Noyés, dans les rapides des Cascades, dans la nuit du 18 au 19 courant, Émile Christin, 6er. et Mlle. Adélaïde Christin, tous deux enfans de M. Michel Christin dit St. Amour, du Côteau du Lac.

"Au commencement d'une nuit très-obscurée, ces infortunés et deux autres individus s'étant mis en travers de St. Timothée aux Cèdres, vis-à-vis la chapelle irlandaise catholique, sur un chaland déjà trop chargé, soit qu'ils aient perdu toute direction, soit que l'embarcation se soit emplies d'eau, ou ait été entraînée par le courant, ils ont été se perdre plus bas dans les épouvantables rapides. Les corps ne sont pas encore trouvés.

"MM. les curés sur le fleuve qui auraient connaissance de leurs dépouilles mortelles, sont spécialement priés d'en informer immédiatement les parens, qui désirent les avoir auprès d'eux; et si cela ne se pouvait, de leur faire donner une sépulture convenable. Toute dépense pour cet objet sera remboursée.

"Voici à peu près leur signalement: tous deux sont de taille plus que moyenne, les cheveux châtains, habillement assez distingué. Le jeune homme est âgé de 25 ans, et la demoiselle 32.

"N. B. On ne peut donner la couleur de leurs habits parce qu'ils étaient absens depuis quelque tems de la maison paternelle."

On lit dans l'*Aurore* :

Terrible accident. — Mardi dernier, comme le Rail-Road arrivait de St-Jean à Laprairie, un jeune homme du nom de Jodoïn, nous dit-on, ayant voulu s'accrocher au train du Rail-Road qui passait avec rapidité, le pied lui manqua, il tomba entre deux des Cars et fut serré là jusqu'à ce qu'une ouverture se fut faite que le lui-sa tomber sur la lisse et les roues des cars lui passèrent sur le corps et le laissèrent presque moulu. Une mort instantanée s'est suivie. M. Jodoïn père n'avait que deux fils et il eût la douleur de perdre le premier le printemps dernier, qui s'est noyé à Laprairie.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— On lit dans la *Gazette de Metz* :

"Nous avons parlé avant-hier d'un fait d'une haute gravité dont avaient été profondément émus les ch. étens qui remplissent la ville de Trèves; mais nous n'avions voulu entrer dans aucun détail jusqu'à plus ample et plus positive information. Nous dirons aujourd'hui qu'il s'agit d'une guérison miraculeuse dont nous ne prétendons imposer la croyance à personne, que l'orthodoxie la plus sévère ne force pas d'accepter, nous dans la vérité et l'exactitude de laquelle nous avons foi, nous l'avouons, et que tout catholique peut admettre avec nous. Voici ce que nous écrit de la ville des martyrs, à la date du 1er. septembre, un ecclésiastique en position d'être exactement informé :

"Mlle. Jeanne Droste de Wischering, proche parente de l'illustre archevêque de Cologne et nièce de Mgr. l'évêque de Munster, jeune westphalienne de 19 ans, était privée complètement de l'usage de ses jambes depuis quatre ans; toutes les ressources de la chirurgie et de la médecine étaient épuisées, on désespérait de la guérison. Mlle. de Wischering avait eu recours aux eaux thermales sans plus de succès, et se trouvait aux eaux de Kreuznach quand elle entendit parler de l'exposition de la sainte Robe; elle vint donc de cette ville à Trèves pour la vénérer. Le vendredi 30 août, à neuf heures du matin, cette jeune personne s'étant rendue en voiture à la cathédrale, s'avança, à l'aide des béquilles, jusqu'auprès de la relique: tout à coup, après avoir prié devant cet objet de vénération universelle avec autant d'humilité que de foi et y avoir porté la main, elle sentit une conformation extraordinaire dans le membre paralysé depuis si long-temps, et telle, qu'elle put marcher à l'instant. Un triple atouchement à la sainte Robe l'avait guérie radicalement; elle part seule, sans le moindre secours étranger, regagner sa voiture.

"Voilà un fait positif, et quoique le procès-verbal constatant toute son authenticité n'ait pas encore été dressé à l'heure où nous écrivons, nous sommes en mesure de donner au public l'assurance la plus fondée de la véracité de l'événement.

"Si quelques personnes évoquaient le fait en doute, nous les engageons à aller à Trèves s'en convaincre et es-mêmes, près des milliers de témoins qui l'ont constaté. Après sa guérison, Mademoiselle Droste de Wischering s'est dépouillée à l'instant de tous ses bijoux, chaîne d'or, etc., et en a fait une pieuse offrande aux pauvres.

"Cette nouvelle, qui ne manquera pas d'exciter les plaisanteries des es-

prits forts, nous avait été rapportée par un homme grave et extrêmement honorable de Thionville, samedi; elle nous a été confirmée lundi par un négociant et un chanoine jouissant à Trèves de la plus grande considération; notre correspondance habituelle n'est venue qu'après.

"Le lendemain de sa guérison, Mlle. Droste de Wischering s'est rendue à pied à l'église cathédrale de Trèves, accompagnée de son aïeule, et a déposé sur l'autel les béquilles dont elle se servait depuis quatre ans. Puis elle a visité les différentes églises de Trèves et les établissements religieux. En entrant, elle a reçu la visite d'un nombre immense de personnes de la société qui voulaient s'assurer par leurs propres yeux de la grâce qu'elle venait d'obtenir.

"Les nombreux témoins oculaires de la guérison de Mlle. Droste de Wischering ont été tous admis à prêter serment devant l'autorité compétente, et devront signer le procès-verbal qui a été rédigé en conséquence de ce fait si extraordinaire.

"Enfin on écrit de Trèves, le 5 :

"Mlle. Droste de Wischering n'avait pas encore quitté Trèves avant-hier; elle vient chaque jour, à plusieurs reprises, dans l'église cathédrale, témoigner à Dieu sa profonde gratitude pour le bienfait signalé qui lui a été accordé.

"Grand nombre de pèlerins qui arrivent à chaque instant de la vieille cité romaine sont pleins d'admiration pour la piété de Mlle. Droste; ils l'ont aperçue à la cathédrale répandant à profusion des larmes de reconnaissance: tous nous assurent l'avoir vue marcher avec cette prestesse qui dénote que sa guérison est radicale. Quelle consolation pour le digne archevêque de Cologne! Le Ciel, en exauçant les prières ferventes et pleines de foi de sa mère, a voulu sans doute ajouter un nouveau rayon de gloire à la couronne déjà si belle de ce confesseur de la foi!"

— On écrit des bords du Rhin, 6 septembre 1844.

Après avoir fait à nos radicaux des concessions dont je vous ai parlé dans ma lettre, notre roi fit un premier essai pour introduire une réforme religieuse qui était de la plus grande importance et qui se rapporte aux bases mêmes de la société; je veux parler de la nouvelle loi sur le divorce. D'après le Code prussien (*Preussisches Landrecht*), qui est en vigueur dans toute la monarchie, à l'exception de nos provinces rhénanes, le divorce a été tellement facilité, que le mariage n'existe pour ainsi dire plus, et qu'il n'est tout simplement qu'un concubinage; car parmi les seize motifs en vertu desquels le divorce peut être légalement prononcé, le dernier est de nature à rendre le mariage vraiment illusoire. Le paragraphe 717 du tit. 1er, livr. 2e. de ce code, détermine expressément qu'une aversion invincible d'un des époux pour l'autre est un motif suffisant pour prononcer le divorce. Il est facile de comprendre qu'elles ont dû être les suites d'une pareille législation. En effet, dans certaines localités, comme à Berlin, par exemple, il y a presque autant de divorces que de mariages. Cette dissolution de la famille et de la société attira donc d'abord l'attention du roi, et une commission fut nommée pour élaborer une nouvelle loi sur le divorce. A peine cette nouvelle loi eut-elle transpiré dans le public, que des clameurs s'élevèrent de tous côtés; toutes les feuilles radicales protestèrent unanimement contre une loi "qui allait enchaîner la liberté évangélique." Il devint des brochures dans lesquelles on s'efforçait de prouver qu'une pareille loi serait immorale et offrirait les plus grands dangers pour la famille même, en ce qu'elle forcerait de vivre ensemble des personnes qui se détestaient mutuellement. L'opposition était si forte et si générale, que le roi se décida à ajourner la solution de cette question si importante.

Mais la loi sur le divorce ne fut pas le seul acte administratif que la presse radicale, à laquelle on avait accordé une plus grande liberté, attaqua avec violence: elle commença à blâmer tout ce qui se faisait, et, tout en signalant les abus, nos publicistes radicaux qui sous le gouvernement précédent, avaient été les défenseurs serviles de tout acte gouvernemental, déversèrent leur fiel sur toutes nos institutions et nos lois, et attaquèrent ouvertement à la fois le trône et l'autel, n'épargnant tout au plus que la personne du Roi. Ils demandèrent un changement complet de nos institutions, et professèrent en un mot, le radicalisme le plus avancé.

Les concessions que l'on avait faites à la presse radicale n'avaient pas été étendues à la presse catholique, car les hommes qui avaient décidé le Roi à se montrer favorable au radicalisme étaient nos ennemis les plus acharnés. Ainsi, malgré des demandes répétées au Gouvernement, on ne put obtenir le retrait de la défense dont les feuilles politiques de Munich avaient été frappées sous le gouvernement précédent, et cependant ce journal professait les principes monarchiques et conservateurs. Mais on ne put lui pardonner la franchise avec laquelle il avait blâmé les persécutions de notre gouvernement contre les catholiques. D'autre part encore, la censure, qui était veuve abolie pour la presse radicale, sévit plus que jamais contre toute manifestation catholique. Lorsque des catholiques bien pensants et dont les principes conservateurs étaient connus du Gouvernement demandèrent l'autorisation de fonder un journal quotidien afin de défendre leurs intérêts, leur demande fut rejetée sous le prétexte qu'il y avait déjà assez de feuilles politiques sur les bords du Rhin, et ce refus fut fait dans un moment où la fameuse *Gazette du Rhin* (*Rheinische Zeitung*), fondée sur le parti radical et révolutionnaire, surpasse en violence de langage, dans ses attaques contre le Gouvernement, les lois et la religion, tout ce que la presse révolutionnaire, irréligieuse et immorale de Paris a produit d'extravagant. La *Gazette du Rhin* ne fut ce pen ou pas le seul organe du radicalisme; un grand nombre